

Règlement du concours:

- ☞ **Article 1** – Les Amis Des Oiseaux & Oiseaux Club De Normandie organisent leur concours annuel à la Salle des Fêtes voir sur le site L.A.D.O. page règlement & Activité , du lieu, l'association organisatrice et les dates d'inscription, engagement, en logement, jugement.
- ☞ **Article 2** – Le concours est ouvert à Tous les éleveurs quelle que soit leur Fédération et Société auxquelles ils appartiennent.
- ☞ **Article 3** – Seront seuls admis à concourir, les Oiseaux **PROPRE ELEVAGE né de l'année** (sauf exceptions prévus dans la classification annexée au règlement) porteurs d'une seule bague fermée au numéro de l'éleveur et à l'exclusion de tout autre.
- ☞ **Article 4** – Les **droits d'engagement** sont fixés à 2 € 50 par oiseaux avec Cages Personnelles + 1 € 00 pour la location des Cages Société et Volières, sans distinction de variétés ou d'espèces. Ces droits devront **OBLIGATOIREMENT** accompagner la feuille d'engagement et être versés à : **l'association organisatrice** Aucune dérogation ne sera admise à cette clause et tout éleveur qui ne s'y conformerait pas serait exclu du concours. Les oiseaux de cages et de volières participant à la décoration de l'Exposition seront dispensés de ces droits.
Aucun remboursement ne sera effectué pour les oiseaux engagés qui ne seront pas présents au concours.
- ☞ **Article 5** – Les bulletins d'engagement dûment remplis et signés par les concurrents devront parvenir à : **la personne concernée** , vue les délais demandés par l'administration Préfectorale.
- ☞ **Article 6** – L'engagement aura lieu **de 14h à 20 h**. Chaque concurrent sera tenu d'engager ses oiseaux lui-même. **S'assurer, de l'eau et nourriture pour 2 jours cage de concours ou volière** après vient l'article 8
- ☞ **Article 7** – **La vente des oiseaux du concours exposés est autorisée**, disponibles après avoir réglé au responsable de vente, une ristourne de 10% devra être versée à la Société **mettre le prix sur la feuille du concours** . Exception faite en faveur des oiseaux uniquement affectés à la Vente bourse (**voir encadré**) qui n'auront pas participé au concours ni à l'exposition et qui pourront être acceptés que dans la limite des places disponibles, une ristourne de 10% devra être versée à la Société. Seul les participants au concours auront l'autorisation de mettre des oiseaux au stand de vente
Seuls les participants au concours auront l'autorisation de mettre des oiseaux au stand de vente.
- ☞ **Article 8** – Pendant la durée de l'exposition, les oiseaux seront soignés par la Société. Le plus grand soin en sera pris. De ce fait, la Société décline toute responsabilité en cas de perte, mortalité ou vol dont ils pourraient être victime. Elle précise qu'aucun recours ne pourra être exercé contre elle.
- ☞ **Article 9** – Les exposants devront accepter les emplacements qui leur seront fixés. En aucun cas, ils ne pourront déplacer leurs oiseaux, faire disparaître ou modifier les inscriptions qui pourraient être portées sur les cages ni en ajouter d'autres.
- ☞ **Article 10** – Les juges seront seuls habilités pour désigner les **CHAMPIONS** dans chaque catégorie. Ces Champions se verront remettre une cocarde. Tous les concurrents ayant obtenus un pointage supérieur à 88 points se verront remettre un diplôme. Un **classement général** par addition des points sera effectué parmi les concurrents ayant présentés un minimum de **7 oiseaux**. Ce classement s'effectuera par addition des points des 7 oiseaux de même ou de variétés différentes appartenant au même éleveur et ayant obtenu les meilleurs pointages. Les points d'harmonie des STAMS ne seront pas pris en considération. Les oiseaux concourant en acclimatation, libre, ne participent pas au classement général. Les ex-æquo seront départagés par le pointage des oiseaux suivants. Les oiseaux inscrits en **classe libre** seront **jugés séparément** des oiseaux participant au classement général.
- ☞ **Article 11** – Coupes et médailles seront attribuées au classement général. Chaque éleveur aura la possibilité de choisir sa récompense dans l'ordre du classement général. Dix coupes **CHALLENGES** seront mises en jeu : Challenge **CANARIS**, Challenge **POSTURES**, Challenge **EXOTIQUES**, Challenge **PERRUCHES ONDULEES**, Challenges **BECS CROCHUS** (jusqu'à Euphèmes), ~~Challenge **LIBRE**, réservé aux oiseaux dont les bagues ne sont pas au n° de souche de l'éleveur, sera remis à l'éleveur ayant obtenu le meilleur pointage sur 6 oiseaux.~~ Challenge **GRANDES PERRUCHES** (à partir de Calopsitte), Challenge **ACCLIMATATION**, Challenge **HYBRIDES**, Challenge **PERROQUETS D'ELEVAGE** seront remis à l'éleveur ayant obtenu le meilleur pointage sur **3 oiseaux** quelque soit la Société auquel il appartient. Ces coupes Challenge seront remises pour une durée d'un an. L'éleveur s'engage à la remettre l'année suivante, elle restera acquise à l'éleveur l'ayant gagnée trois fois consécutive ou non. Pour l'obtention d'un **challenge** l'éleveur devra avoir au **minimum 1 champion**.
- ☞ **Article 12** – Les éleveurs **LADO - OCDN** qui exposeront pour la 1^{ère} fois devront le mentionner sur leur feuille d'engagement. C'est à cette seule condition qu'ils pourront concourir pour le classement **JEUNE ELEVEUR** sur **3 oiseaux**. L'éleveur ayant obtenu le meilleur pointage se verra remettre une coupe. Comme pour le classement général, les ex-æquo seront départagés par les oiseaux suivants.
- ☞ **Article 13** – Pour les cas non prévus au règlement, les Présidents en accord avec les membres du Bureau présent sera seul qualifié pour prendre toute décision qui sera sans appel.

☞ **Article 14** – Du fait de leur demande d’engagement, les participants adhèrent au présent règlement et s’engagent à s’y conformer.

☞ **Article 15** – La Société **organisatrice** se réserve le droit de vérifier l’authenticité des bagues.

☞ **Article 16** – Seuls les oiseaux autorisés par la loi pourront être exposés. Sont exclus du concours et de l’exposition les espèces et variétés d’oiseaux interdites par les textes législatifs en vigueur inscrits en annexe I de la Convention de Washington, indigènes et arrêté de Guyane sous peine de refus des oiseaux.

☞ **Article 17** – Pour les exposants extérieurs du LADO - OCDN ayant des bagues au N° de Société, les bulletins d’engagement devront obligatoirement être accompagnés d’une attestation de la Société. Dans le cas où l’attestation ne sera pas fournie, la Société organisatrice se réserve le droit de classer les oiseaux en classe libre.

☞ **Article 18** – Remise des **récompenses le dimanche à partir de 11h. décaement le dimanche soir à partir de 18h.**

☞ **Article 19** –nouveau: l'arrêté du 13/10/2018 sur la détention d'animaux non domestique oblige les éleveurs à enregistrer leurs oiseaux sur I-PAF. A fournir un certificat de cession en deux exemplaires lors de la vente.

**Info pour le changement de propriétaire de l'oiseau inscrit sur I-FAP
voir sur le site L.A.D.O. à la page flash**

Les Associations se dégagent de toute responsabilité ,sur le manquement des obligations de l'éleveur.

**Toutes feuilles d’engagement non accompagnées de son règlement
seront retournées**

classifications en ☞

- * exotiques
- * frugivores-insectivores-nectarivores
- * colombes-tourterelles-pigeons et assimilés
- * cailles-colins-hémipodes-râles
- *canaris couleurs
- * canaris de postures
- * hybrides
- * faune européenne
- * agapornis
- * forpus-bolborhynchus-psilopsiagon
- * moyennes perruches australiennes
- * grandes perruches australiennes
- * royales
- * perruches américaines
- * perruches asiatiques
- * perroquets
- * ondulées de posture (Anglaise)
- * ondulée de couleur (Australienne)

jugement sur ☞

- 2 ans (année en cours + année précédente)
- 3 ans (année en cours + 2 années précédentes)
- 2 ans (année en cours + année précédente)
- 2 ans (année en cours + année précédente)
- année en cours
- année en cours et adultes (autres classes)
- 2 ans (année en cours + année précédente)
- 2 ans (année en cours + année précédente)
- 2 ans (année en cours + année précédente)
- 2 ans (année en cours + année précédente)
- 2 ans (année en cours + année précédente)
- 2 ans (année en cours + année précédente)
- 3 ans (année en cours + 2 années précédentes)
- 4 ans (année en cours + 3 années précédentes)
- 3 ans (année en cours + 2 années précédentes)
- 4 ans (année en cours + 3 années précédentes)
- 5 ans (année en cours + 4 années précédentes)
- année en cours – adulte 1 an et plus
- année en cours – adulte 1 an et plus

IMPORTANT ☛

➤ Prendre les classes de **l’association organisatrice**

LADO CDE www.clubcde.com OU OCDN UOF.COM.France www.uof.asso.fr ; si vous n’avez pas internet contacter le secrétariat,

LES OISEAUX DU STAND DE VENTE

Devant le nombre grandissant d’oiseaux déposés au stand de vente, nous sommes dans l’obligation de porter certaines modifications quand à son déroulement:

✓le nombre d’oiseaux mis à la vente ne sera pas limité, par contre ceux mis en vue au stand de vente seront proportionnels au nombre d’oiseaux engagés au concours.

✓les oiseaux seront placés (par le personnel responsable de la vente) **2 par 2 maximum 6 pour les petits exotiques** dans des cages de concours. Au fur et à mesure qu’un oiseau sera vendu, un autre (toujours du même éleveur, attendant son tour dans sa propre cage) viendra automatiquement prendre sa place.

EXTRAIT DE LA
Charte de partenariat entre

Les Amis Des Oiseaux et l'Oiseau Club De Normandie

- ✓ Les Amis Des Oiseaux et l'Oiseau Club de Normandie, s'associent pour organiser bourses et concours en date du 12 mai 2017.
- ✓ Le but est: de collaborer entre les 2 Associations de propager la connaissance, l'amour et la protection des oiseaux et de faire respecter les lois pour leur sauvegarde d'organiser une bourse/concours commune, les dates sont prédéfinies à l'avance:
LADO 2017 - OCDN 2018 et ainsi de suite, une fois tous les 2 ans pour chaque Association de participer aux bourses respectives concours et expo: bénéfice ou pertes 50/50 (paiement de la salle,etc...) Gestion du concours: chaque Association gèrera son concours.

Les classes: l'association organisatrice conservera ses propres classes

➤ Repas week-end: limités à 35 personnes, seront prioritaires les membres qui auront été présents pendant la durée de l'expo ou concours, dépenses 50/50

Récompenses: 50/50, les lots seront à retirer par bons dans chaque Association pour le classement général: pour les 6^{IER} des sacs de grain:

1er 30 kg grain + 5 kg pâtée	2° 30 kg de grain + 3 kg de pâtée	3° 15 kg de grain + 3 kg de pâtée
4° 15 kg de grain + 2 kg de pâtée	5° 15 kg de grain + 1 kg de pâtée	6° 15 kg de grain

- ✓ Les décisions sont prises à la majorité par les membres présents des 2 Associations



LADO & O.C.D.N